

Morand Jacques, Page Pierre-André, Bapst Markus, Siggen Jean-Pierre, Jendly Bruno, Geinoz Jean-Denis, Cardinaux Gilbert, Romanens Jean-Louis, Thévoz Laurent, Mauron Pierre, députés		MA4026.11
Institut Adolphe Merkle – sous-sol		DAEC/DICS
		Cosignataires: 8
Reçu SGC: 11.05.11	Transmis Dir: 20.05.11*	Parution BGC: mai 2011

Dépôt

Nous demandons au Conseil d'Etat de réaliser un sous-sol pour la livraison, le dépôt et le stockage de marchandises avec accès pour petits véhicules de transport.

Développement

Dans le cadre de la transformation des anciens locaux de la clinique Garcia, projetée il y a trois ans déjà, l'Institut Adolphe Merkle (ci-après l'AMI), destiné aux nanosciences, doit se doter de locaux répondant aux exigences que nécessitent de telles recherches.

En 2008, le Grand Conseil adoptait un crédit d'engagement pour rénover les bâtiments de l'AMI. Depuis ce crédit d'engagement, les mandats d'architectes et d'ingénieurs spécialisés ont été attribués et le projet a évolué positivement et est prêt pour la phase des travaux.

Actuellement, le site se compose de 3 bâtiments bien distincts :

- Les bâtiments A et B qui sont protégés et seront rénovés
- Le bâtiment C qui sera déconstruit et refait à neuf avec des dispositions de locaux adaptés à l'AMI.

Ce projet de bâtiment se compose d'un niveau inférieur partiellement hors sol vu la déclivité du terrain et de 3 niveaux de laboratoires. Le dernier étage sera équipé d'un auditoire pour une petite partie et d'importants locaux techniques pour recevoir les imposantes installations des ventilations des locaux et des chapelles de laboratoires.

L'utilisation des locaux tels que projetés nécessite l'approvisionnement et le stockage de différents types de fournitures, notamment des produits toxiques. Par le biais du présent mandat, il est demandé au Conseil d'Etat de réaliser un sous-sol avec des locaux de réserve pour la livraison et le stockage de fournitures et des livraisons. Ce local devrait être accessible avec un petit véhicule de livraison.

Tout comme le précédent mandat sollicitant un étage de laboratoires supplémentaire, la construction d'un sous-sol doit bien entendu être réalisée au démarrage des travaux. Donc, pour des questions de délais, il y a urgence dans le traitement de ce dossier et la prise de décision.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de prêter une attention particulière à cet objet et lui demandons de traiter le plus rapidement possible ce mandat.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).